



**Rapport du Comité des statistiques sur la  
réunion du 29 septembre 2015**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour.....	2
Point 2:	Rapport sur la réunion du 4 mars 2015.....	2
Point 3:	Respect du Règlement sur les statistiques.....	2
Point 4:	Table ronde sur les Statistiques.....	3
Point 5:	Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble.....	3
Point 6:	Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ).....	3
Point 7:	Questions diverses.....	3
Point 8:	Date de la prochaine réunion .....	4

1. Le Comité des statistiques présidé par Mme Marcela Urueña (Colombie) s'est réuni à Milan (Italie) le 29 septembre 2015.

**Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [SC-55/15 Rev. 1](#).

**Point 2: Rapport sur la réunion du 4 mars 2015**

3. Le Comité a approuvé le rapport de sa huitième réunion tenue en mars 2015, figurant dans le document [SC-54/15](#).

**Point 3: Respect du Règlement sur les statistiques**

4. L'assistant statisticien principal a présenté le document [SC-56/15](#) dans lequel figurent des informations sur le respect du Règlement sur les statistiques. Ce document comprend un tableau supplémentaire (annexe 10A) qui contient les données reçues conformément au Règlement sur les statistiques en dehors des dates prévues dans ledit Règlement. Cette analyse indique que sur les 40 membres exportateurs que compte actuellement l'OIC, 10 respectent le Règlement, 10 autres le respectent d'une manière satisfaisante et 3 autres le respectent partiellement. Treize Membres exportateurs ne respectent aucune de leurs obligations en matière de statistiques. En outre, 4 autres Membres exportateurs le respectent mal.

5. Depuis la dernière réunion du Comité des statistiques, le Secrétariat a écrit aux Membres exportateurs qui respectaient mal ou pas du tout le Règlement. En conséquence, il est agréable de signaler que des données statistiques utilisables ont depuis été reçues en provenance du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, de l'Indonésie et du Paraguay, et que l'un de ces pays peut maintenant être considéré comme respectant intégralement le Règlement.

6. En ce qui concerne le respect du Règlement par les Membres importateurs, l'annexe 11 indique que 33 Membres importateurs représentant 95,9% des importations annuelles moyennes de tous les Membres importateurs dans les quatre années civiles 2011 à 2014, le respectent intégralement. La Tunisie ne respecte toujours pas le Règlement sur les statistiques de l'Organisation. Toutefois, des données annuelles sur son commerce du café ont été fournies jusqu'à l'année civile 2014.

7. Le délégué de l'Indonésie a fait rapport sur les efforts déployés par son pays pour améliorer le respect du Règlement, en expliquant que quelques aspects restent à traiter, en particulier concernant les écarts entre les données officielles et les certificats d'origine, mais que le gouvernement indonésien a réalisé l'importance de données exactes et continuerait à faire des efforts pour améliorer ses systèmes statistiques. Ces efforts ont été reconnus et loués par le Comité.

**Point 4: Table ronde sur les statistiques**

8. Le Chef des opérations par intérim a indiqué qu'il y avait peu de choses à signaler au titre de ce point, car la table ronde sur les statistiques ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion du Comité en mars 2015. Cependant, il est prévu que la table ronde sur les statistiques se réunisse de nouveau en début d'année, une fois le nouveau chef des opérations aura pris ses fonctions.

9. Au cours des débats sur ce point, il a été demandé au Secrétariat si des progrès avaient été faits dans la question des écarts dans les chiffres de production identifiés par la table ronde sur les statistiques lors de la précédente réunion du Comité des statistiques en mars. Le Secrétariat a indiqué que la situation était la même que précédemment. Il a été souligné par les Membres que la précision des statistiques de l'OIC était importante; dans le cas contraire, l'une des fonctions de l'OIC n'est pas remplie.

10. Il a été convenu que ce point serait maintenu à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'assurer le suivi et de surveiller ses progrès.

**Point 5: Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble**

11. A la réunion de mars 2015 du Comité des statistiques, les Membres avaient demandé au Secrétariat de contacter des fabricants de café soluble au sujet des facteurs de conversion. Le Secrétariat a donc envoyé une lettre aux membres du CCSP sur cette question. À ce jour, seules deux réponses ont été reçues. Il a donc été convenu que le Secrétariat aurait de nouvelles consultations avant de recommander d'autres mesures.

**Point 6: Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)**

12. L'assistant statisticien principal a présenté les documents [SC-57/15](#) et [SC-58/15](#) dans lesquels figurent respectivement des mises à jour sur les classifications des Arabicas et des Robustas, et sur la mise en œuvre du PAQ. Pendant la période de janvier à juin 2015, 12 Membres ont fourni des informations régulièrement sur le PAQ, tandis que 2 Membres ont

fourni des données partielles. Le volume total de café vert exporté au cours des six premiers mois de 2015 par les pays exportateurs qui fournissent des informations sur la qualité était de 31,4 millions de sacs. Le volume de café vert exporté en pleine conformité avec la Résolution 420 ("S") représentait 61,5% du volume total exporté pendant la période de janvier 2005 à juin 2015.

**Point 7: Questions diverses**

13. Le Chef des opérations par intérim a demandé aux Membres d'envoyer des propositions de points de l'ordre du jour en temps utile pour les réunions qui se tiendront en Éthiopie.

14. La Présidente a présenté le document [SC-59/15](#) dans lequel figurent les concepts et variables de données mentionnés dans les statistiques de l'Organisation. Le Comité a pris note de ce document.

15. Il a été rappelé aux Membres que la composition du Comité des statistiques pour 2015/16 serait approuvée par le Conseil à sa 115<sup>e</sup> session. A sa première réunion en mars 2016, le Comité nommera un président et un vice-président.

**Point 8: Date de la prochaine réunion**

16. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 116<sup>e</sup> session du Conseil qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) du 9 au 11 mars 2016.